

**GRANDE BARDANE
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**LAPPA MAJOR
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

Arctium lappa ad praeparationes homoeopathicas

DÉFINITION

Racine fraîche de *Arctium lappa* L. (= *A. majus* (Gaertn.) Bernh., *Lappa major* Gaertn.), récoltée à l'automne de la première année ou au printemps suivant, avant la floraison.

IDENTIFICATION

Racine longue, pivotante, charnue. Surface grise ou brun clair. Cassure gris-jaune. Sur la section transversale, sous le suber brunâtre, région cortico-libérienne, parenchymateuse, épaisse, blanchâtre, montrant dans sa partie profonde, les cônes libériens rayonnants ; ceux-ci se raccordent, dans le cylindre ligneux, à des lames vasculaires étroites.

ESSAI

Éléments étrangers (2.8.2) : au maximum 5 pour cent.

Perte à la dessiccation (2.2.32) : au minimum 60,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C, pendant 2 h, sur 5,0 g de drogue finement découpée.

SOUCHE

DÉFINITION

Teinture mère de grande bardane préparée à la teneur en éthanol de 55 pour cent V/V, à partir de la racine fraîche de *Arctium lappa* L. (= *A. majus* (Gaertn.) Bernh., *Lappa major* Gaertn.).

Teneur : au minimum 0,9 pour cent *m/m* de cétohexoses totaux, exprimés en fructose (C₆H₁₂O₆ ; M_r 180,2).

PRODUCTION

Méthode 1.1.10 (2371). Droque coupée en fragments d'environ 3 à 4 cm. Durée de macération : 3 à 5 semaines.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

CARACTÈRES

Aspect : liquide jaune.

Odeur terreuse.

IDENTIFICATION

Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 5 mg d'acide chlorogénique R et 5 mg d'acide rosmarinique R dans 40 mL d'éthanol à 96 pour cent R.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R.

Phase mobile : eau R, méthanol R, acide acétique glacial R, chlorure de méthylène R (2:3:8:15 V/V/V/V).

Dépôt : 20 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm.

Séchage : à l'air.

Détection : examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes fluorescentes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
-----	-----
Acide rosmarinique : une bande bleue	Une bande bleue d'intensité variable Une bande bleue Une bande bleue
Acide chlorogénique : une bande bleue	

Solution témoin	Solution à examiner

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 50 pour cent V/V à 60 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 1,2 pour cent m/m.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française 2009

DOSAGE

Spectrophotométrie d'absorption dans l'ultraviolet et le visible (2.2.25).

Solution à examiner. Dans une fiole jaugée de 100,0 mL, introduisez 0,500 g de teinture mère et complétez à 100,0 mL avec de l'eau R.

Liquide de compensation. Eau R.

Solutions témoins. Dans une fiole jaugée de 100,0 mL, dissolvez 20,0 mg de *fructose R* dans de l'eau R et complétez à 100,0 mL avec le même solvant. Dans des fioles jaugées de 20,0 mL, prélevez 6,0 mL, 10,0 mL et 14,0 mL de cette solution et complétez respectivement à 20,0 mL avec de l'eau R.

Dans des tubes à essais différents, introduisez 1,0 mL de chacune des solutions, ajoutez 0,2 mL d'une solution d'*acide indolacétique R* à 5 g/L dans l'*éthanol anhydre R* et 8 mL d'*acide chlorhydrique R*. Bouchez hermétiquement les tubes, agitez vigoureusement et chauffez au bain-marie à 37 °C pendant 1 h. Refroidissez sous un courant d'eau.

Immédiatement après, mesurez l'absorbance des solutions témoins et de la solution à examiner à 520 nm par comparaison avec le liquide de compensation.

Calculez la teneur pour cent *m/m* en cétohexoses totaux, exprimés en fructose, à l'aide de l'expression :

$$\frac{C \times 10}{m}$$

C = concentration de la solution à examiner en mg/mL, déterminée sur la courbe d'étalonnage établie selon les concentrations de la solution témoin.

m = masse de la prise d'essai de teinture mère, en grammes.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.